

7 octobre 1955

Monsieur le Président de la Commission
Interministérielle pour les Rapatriés d'Indochine
20, rue de la Boétie

P A R I S
- - - - -

Hébergement des rapatriés d'Indochine

Lettre de M. le Président du Conseil des Ministres
du 2 septembre 1955 n° A.C.09175

m/ lettre du 17 septembre 1955

Je vous avais fait part, à la demande de M. le
Président du Conseil, des possibilités qui existent dans
mon département, de logement des civils rapatriés d'In-
dochine.

J'avais omis, à dessein, de signaler les possibi-
lités d'hébergement qu'offrent deux anciens camps militai-
res qui existent encore dans mon département à Sainte-Li-
vrade et à Bias.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'auto-
rité militaire vient de me signaler que le cas échéant
ces installations pourraient être mises à la disposition
de la Commission Interministérielle pour les Rapatriés
d'Indochine.

Je vous communique quelques renseignements sur
ces deux camps :

- l'un est situé à Sainte-Livrade-sur-Lot soit à 9 kms
de Villeneuve : il comprend 36 baraquements en brique
mesurant chacun 50 m de long. Ils sont actuellement
inoccupés sauf 4 qui ont été aménagés par la Mairie
de Sainte-Livrade pour le logement de sans-abri. L'état
de ces baraquements est évidemment très médiocre et de
nombreux travaux de réfection seraient nécessaires pour
permettre leur utilisation (notamment cloisement des
baraquements pour constituer de petits appartements).

Il paraît possible de loger 2.000 personnes dans ce camp, en habitation collective ou tout au moins 1.500 en logements séparés.

- Le deuxième camp militaire est situé à BIAS, soit à 4 kms de Villeneuve s/Lot,. Dans les 19 baraquements utilisables il serait possible d'aménager 150 logements de deux pièces chacun, ce qui permettrait d'héberger au total 800 personnes.

Je crois devoir néanmoins attirer votre attention sur l'état particulièrement médiocre de ces installations ; la plupart des couvertures sont à refaire ainsi que les planchers ; les canalisations d'eau et d'électricité nécessiteraient de nombreuses réparations.

Le recensement auquel j'ai fait procéder et qui n'était pas encore terminé lorsque je vous ai adressé mon premier rapport du 17 septembre, a permis de trouver un certain nombre d'immeubles pour lesquels je vous donne des renseignements dans la notice ci-jointe et qui pourraient, à la rigueur, être utilisés comme centres d'accueil provisoires, en attendant l'installation de centres permanents d'hébergement.

Je vous précise que les propriétaires de ces immeubles n'ont pas été consultés et qu'il n'est pas certain, dans ces conditions, qu'ils en acceptent l'occupation éventuelle sans indemnité.

Maurice PICARD